

Les choix terminologiques de la *Grande Grammaire du français*

Anne Abeillé, Danièle Godard, Antoine Gautier

Introduction

La Grande Grammaire du français (GGF) s'inscrit dans l'ensemble des grandes grammaires des langues européennes publiées ces trente dernières années, par exemple Bosque & Demonte (1999) pour l'espagnol, Renzi, Salvi & Cardinaletti (2001) pour l'italien, Solà et al. (2002) pour le catalan. L'objectif est de décrire une langue en se fondant sur les acquis importants de la linguistique depuis cinquante ans, tout en s'adressant à un large public d'amateurs de langue, habitués durant leur scolarité à la grammaire d'usage. Dans cet esprit, la GGF ne prend pas parti parmi les divers courants ou écoles linguistiques de cette période. Elle fait l'hypothèse qu'il existe un niveau de description commun, que l'on peut synthétiser même à partir de travaux présentés comme illustrant une théorie particulière, et qui constitue un savoir linguistique partagé (Huddleston et Pullum 2002 : XV). En ce qui concerne la syntaxe, elle se sert de catégories et de fonctions, les expressions linguistiques (mots et syntagmes) se combinant selon une grammaire de constituants simple.

Les définitions résultent de discussions précises et s'appuient sur des critères robustes qui peuvent s'appliquer à l'oral comme à l'écrit. Elles s'appuient sur quelques principes simples : tout constituant possède une catégorie et une fonction ; les aspects syntaxiques, sémantiques et pragmatiques de la description sont distingués ; on reste autant que possible près de la tradition, tout en s'appliquant à rendre les définitions solides.

Tous les termes grammaticaux sont réunis dans un glossaire qui compte 600 termes. Un index de 4500 entrées inclut aussi des termes que nous n'utilisons pas (conjonction de subordination, complément d'objet indirect), avec leurs équivalents (subordonnant et complément oblique, respectivement) pour satisfaire les questions des lecteurs.

1. Les classes de mots

Avant de présenter les catégories lexicales, il convient de préciser la notion même de mot. En effet, certaines expressions qui se présentent à l'écrit comme des séquences d'éléments séparés par des espaces forment en fait des mots composés (*homme-grenouille*) ou agglomérés (*pomme de terre*) (GGF : XXXI). Les premiers suivent des règles morphologiques régulières et comportent souvent un trait d'union – *porte-parole*, ou sont soudés – *portefeuille*, tandis que les seconds correspondent au figement d'une séquence qui pourrait exister indépendamment (par exemple, nom + préposition + nom – *pomme de terre*, ou nom + adjectif – *chambre noire*, ou adjectif + nom – *Premier ministre*). En effet, un *pied-à-terre* n'est pas un pied, et la séquence est figée (*une pomme de terre nouvelle*, **une pomme nouvelle de terre*, *un nouveau Premier ministre*, **un Premier nouveau ministre*). Les prépositions (*en face*, *en faveur*, *par rapport*) ou adverbes (*d'ailleurs*, *de fait*, *sans doute*) agglomérés ne sont pas rares, avec les mêmes propriétés que les prépositions ou les adverbes simples. Par exemple, l'adverbe peut se placer entre auxiliaire et participe passé (*Il est sans doute parti en vacances.*).

1.1. Les catégories syntaxiques

Nous définissons onze catégories lexicales, qui héritent largement de l'inventaire des parties du discours de la tradition grammaticale, et qui constituent le soubassement de la syntaxe. Les sous-classes relèvent en général de la sémantique, comme en témoigne le Tableau 1, inspiré du Tableau Introduction-4 (GGF : XXVIII).

CATÉGORIE	ABRÉVIATION	EXEMPLES
ADJECTIF	A	cardinal : <i>deux</i> , etc. exclamatif ou interrogatif: <i>quel</i> indéfini : <i>quelques</i> , etc. ordinal : <i>premier</i> , etc. possessif : <i>sien</i> qualificatif : <i>illustre, jaune</i> , etc. relationnel : <i>national, pétrolier</i> , etc. autre : <i>futur</i> , etc.
ADVERBE	Adv.	de degré : <i>à peine, très</i> , etc. de manière : <i>bien, facilement</i> , etc. interrogatif : <i>combien, comment, quand, que, pourquoi</i> de phrase : <i>malheureusement, peut-être</i> , etc. autre : <i>aussi, bientôt, souvent</i> , etc.
SUBORDONNANT	S	<i>bien que, comme, est-ce que, lorsque, parce que, quand, que, quoique, si</i>
CONJONCTION DE COORDINATION	C	<i>ainsi que, car, comme, de même que, et, mais, ni, or, ou, ou bien, puis, soit, voire</i>
DETERMINANT	D	article : <i>du, de, le, un</i> , etc. démonstratif : <i>ce</i> exclamatif ou interrogatif: <i>quel</i> indéfini : <i>certains, plusieurs, quelque</i> possessif : <i>son</i> autre : <i>chaque, n'importe quel</i> , etc.
INTERJECTION	I	<i>bof, bravo, hélas</i> , etc.
NOM	N	commun : <i>destruction, président, table</i> , etc. propre : <i>France, Paul</i> , etc.
PARTICIPE	PART.	passif : <i>donné, dit</i> , etc. passé : <i>arrivé, donné, fini, semblé</i> , etc.
PREPOSITION	PREP.	faible : <i>à, de, en</i> interrogative ou relative: <i>auquel, duquel, où</i> autre : <i>à côté, avec, avant, après, là, pour, sans, sur</i> , etc.

PRONOM	PRO.	indéfini : <i>on, quelqu'un, quelque chose</i> , etc. interrogatif : <i>que, qui, quid, quoi, lequel</i> personnel : <i>elle, je, lui, moi, toi</i> , etc. relatif : <i>qui, quoi, lequel</i> autre : <i>chacun, n'importe quoi</i> , etc.
VERBE	V	attributif : <i>devenir, être, paraître, sembler, rendre</i> , etc. auxiliaire : <i>avoir, être</i> support : <i>avoir, donner, faire, prendre</i> , etc. autre : <i>arriver, dire, donner, dormir, manger, voir</i> , etc.

Tableau 1. Les onze catégories lexicales de la *Grande Grammaire du français*

Quelques reclassifications

Si les termes ne sont pas nouveaux, la GGF apporte, par rapport à certaines classifications communément admises, quelques innovations. Ainsi, les articles ne forment pas une classe à eux seuls, et appartiennent à la catégorie des déterminants. Ces derniers se fléchissent en genre et en nombre en fonction du nom, introduisent un syntagme nominal complet (qui peut fonctionner comme sujet) (1a), et ne sont pas compatibles avec un autre déterminant (1b). Les articles ont des propriétés morphophonologiques particulières (liaison, élision, et origines diverses, règle de cacophonie pour les indéfinis), mais sont bien des déterminants. En revanche, l'indéfini *quelques*, au pluriel, se distingue de *quelque* singulier : le pluriel est compatible avec un déterminant, et est donc un adjectif, tandis que le second est un déterminant (1c).

- (1) a. *Les / Des / Plusieurs voisins sont arrivés.*
b. * *Les plusieurs voisins sont arrivés.*
c. *ces quelques amis / * un quelque ami*

Les possessifs *mon, ton, son* ont les propriétés des déterminants, tandis que *mien, tien, sien* ont celles des adjectifs : contrairement aux adjectifs, *mon, ton, son* n'apparaissent pas comme attributs (2a), et même si certains adjectifs peuvent introduire un syntagme nominal (2b), les déterminants s'en distinguent en ce qu'ils ne suivent pas un autre déterminant, ni le nom (2c).

- (2) a. *Ce sont mes problèmes. / Ces problèmes sont miens / *mes.*
b. *Quelques amis sont arrivés. / Pareille aventure arrive parfois.*
c. * *ces mes aventures / * ces aventures mes*

Les numéraux (*deux, trois...*) sont des adjectifs, car ils peuvent être précédés d'un déterminant (3a). Ils gardent pour nous leur catégorie même en l'absence de déterminant (3b), comme *quelques* ou *pareille* en (2b), ou de nom (3c). En effet, de nombreux déterminants (*Plusieurs sont venus.*) et adjectifs peuvent se construire avec un nom sous-entendu, et nous n'en faisons pas des pronoms pour autant.

- (3) a. *Ces / Les trois amis sont arrivés.*
b. *Trois amis sont arrivés.*
c. *Trois sont arrivés.*

Nous ne parlons pas de *prédéterminant* pour les éléments qui précèdent le déterminant dans le syntagme nominal : ce sont pour nous des adjectifs (*tous les enfants*, *seul le chat*), des adverbes (*même le chat*), ou des prépositions (*Jusqu'à son père le déteste*). Nous parlons de *conjonction* seulement pour les conjonctions de coordination, et de *subordonnant* pour ce que dictionnaires et grammaires usuelles appellent généralement *conjonction de subordination*. Il s'agit de bien marquer la différence avec les conjonctions de coordination, qui possèdent des propriétés distinctes : les subordonnants introduisent une phrase (subordonnée ou non) tandis que les conjonctions de coordination introduisent des catégories variées (Tableau 2). Nous évitons de même le terme *complémenteur*, trop lié à une théorie syntaxique particulière, et qui risque d'interférer avec *complément* et *complétive*.

De façon générale, nos critères sont avant tout morphosyntaxiques : flexion, distribution, position dans la phrase. Ils sont résumés dans le Tableau 2, inspiré du Tableau Introduction-5 (GGF : XXXI).

CRITÈRES	PEUT SE FLÉCHIR	PEUT ÊTRE SUJET	ADMET UN COMPLÈMENT NOMINAL	AUTRES CRITÈRES
ADJECTIF	en genre et en nombre	non	non	—
ADVERBE	invariable	non	non	– apparaît entre auxiliaire et participe passé sans frontière prosodique
CONJONCTION DE COORDINATION	invariable	non	non	– se combine avec des catégories variées
DÉTERMINANT	en genre et en nombre (et en personne pour les possessifs)	non	non	– introduit un syntagme nominal – ne se combine pas avec un autre déterminant
INTERJECTION	invariable	non	non	– forme un énoncé à elle seule
NOM	en nombre (et en genre pour certains noms animés)	oui	non	– peut être précédé d'un déterminant
PARTICIPE	en genre et en nombre	non	oui	—
PRÉPOSITION	invariable	non	oui (certaines prépositions)	—
PRONOM	en genre et en nombre (s'il a un antécédent)	oui	non	– ne peut pas être précédé d'un déterminant
SUBORDONNANT	invariable	non	non	– introduit une phrase
VERBE	en mode, en temps (et en personne et en nombre à l'indicatif, au subjonctif et à l'impératif)	oui (à l'infinitif)	oui (verbes transitifs)	– se combine avec des proformes faibles

Tableau 2. Les critères de distinction des catégories lexicales dans la GGF

La préposition

Les prépositions sont usuellement définies comme des mots invariables suivies d'un nom ou d'un pronom. Suivant Piot (2001), Leeman et Vaguer (2006), la GGF élargit la notion de préposition, qui pour nous admet la même variété de compléments que les verbes : complément nominal (*avec [le temps]*), prépositionnel (*face [à la mairie]*), infinitif (*pour [rire]*), subordonnée (*pour [que tu viennes]*), ou complément implicite (*Je suis pour.*).

Nous ne traitons pas *avant de* ou *avant que* comme des locutions, car ce sont à chaque fois deux mots séparables (*avant même de manger*, *avant justement que tu partes*), et que leur complément peut être coordonné (*avant [de lire ce livre et de le comprendre]*). Ainsi *avant* ou *après* peut garder sa catégorie *préposition* (et son sens), quelle que soit sa complémentation (4), alors que d'autres grammaires et la plupart des dictionnaires recatégorisent comme *adverbes* les prépositions sans complément (4a).

- (4) a. *Je viendrai avant.*
b. *Je viendrai avant [le match].*
c. *Je viendrai avant [de manger] / avant [que tu partes].*

L'adverbe

La catégorie *Adverbe* a, elle aussi, donné lieu à des débats, qui ont conduit à revoir sa définition. Le seul fait de modifier un verbe ne convient pas, car beaucoup d'adverbes modifient aussi des catégories non verbales : les adverbes de degré (*plus, trop*) ou de fréquence (*souvent*) peuvent ainsi modifier un adjectif (*trop grand, souvent malade*) ou un autre adverbe (*plus vite*). La *GGF* définit l'adverbe non seulement par son invariabilité mais aussi – et c'est nouveau – par sa position entre auxiliaire et participe passé sans frontière prosodique obligatoire (5a)¹. Les autres éléments pouvant apparaître dans cette position, comme les prépositions et syntagmes prépositionnels, demandent une frontière prosodique, souvent notée à l'écrit par des virgules (5b). Ainsi, une préposition sans complément, ou plutôt à complément implicite, comme *après, avant*, ne passe pas le test, et ne peut donc pas être confondue avec un adverbe (5c).

- (5) a. *Il est souvent allé au cinéma.*
b. *Il est, à plusieurs reprises, allé au cinéma.*
c. *Il est, avant, allé au cinéma.*

Le verbe

La *GGF* définit le verbe par trois critères principaux : sa flexion (en mode et en temps) ; sa capacité - en tant que catégorie - à recevoir un complément nominal, même si tous les verbes ne le peuvent pas, et sa compatibilité avec les proformes faibles (parfois appelées *pronoms conjoints*) : *le, lui, me, en*, etc. Ainsi le verbe *aimer* (6a) s'oppose à l'adjectif (*amoureux*) et au nom (*amour*), qui doivent prendre un complément prépositionnel en *de* (6b,c), et qui ne peuvent pas accueillir de proforme faible (*en*), laquelle s'attache ici au verbe *être* (6d).

- (6) a. *J'aime mon voisin. Je l'aime*
b. *Je suis amoureuse de mon voisin /* amoureuse mon voisin.*
c. *J'ai de l'amour pour mon voisin /* de l'amour mon voisin.*
d. *J'en suis amoureuse. /* Je suis en amoureuse.*

Ce dernier critère est pour nous essentiel : seuls les verbes, et tous les verbes, accueillent des proformes faibles. Nous catégorisons donc les formes *voici* et *voilà* comme des verbes invariables, à la suite de Moignet (1969) et Morin (1985), car elles accueillent des proformes faibles correspondant à leur complément direct (7), alors que la plupart des dictionnaires en font des prépositions, à cause de l'emploi temporel *Il est parti [voici trois ans]*.

¹ Tous les adverbes peuvent apparaître ainsi, à l'exception des adverbes d'énonciation (*concrètement, franchement*), qui apportent un commentaire sur l'acte de langage (assertion, question, injonction), et qui sont toujours accompagnés de cette prosodie dite *incidente*, repérée notamment par une frontière prosodique, et des adverbes interrogatifs (*pourquoi, quand*) et exclamatifs (*ce que, comme, que*). Les pronoms *tout* et *rien* apparaissent également entre auxiliaire et participe passé sans frontière prosodique (*J'ai tout vu*).

- (7) a. *Voici / Voilà le facteur.*
b. *Le / Nous voici / voilà.*

La possibilité de recevoir un complément nominal est commune aux verbes et aux prépositions, mais celles-ci n'acceptent pas de proforme faible (*avec moi, *m'avec*). La possibilité du préfixe *re-* est ici un autre indice de leur catégorie verbale (*Nous revoici. Vous revoilà.*), qui coexiste avec la catégorie *préposition* pour l'emploi temporel.

Selon ces principes définitoires, les participes présents constituent bien des formes de verbes : ils acceptent un complément nominal, comme les autres formes du même verbe (*réciter / récitant son texte*) ; ils accueillent les proformes faibles (*le réciter / le récitant*), et, contrairement aux adjectifs dérivés en *-ant*, ils sont invariables en genre et en nombre (*les filles apprenant / *apprenantes leur texte*). Nous ne parlons pas de « gérondif » pour *en* + participe présent : le terme trouvait sa justification en latin dans l'existence d'une forme spécifique (un paradigme en *-nd-*), mais rien ne distingue en français la forme du participe après *en* du participe présent par ailleurs : il accepte un complément nominal, et des proformes faibles (8a). Nous parlons d'emploi *prépositionnel*, qui n'est pas isolé puisque la préposition *comme* est également possible (8b).

- (8) a. *en voyant les enfants / en les voyant*
b. *Je le considère [comme ayant toutes ses chances].*

Le statut du participe passé, quant à lui, a beaucoup fluctué dans l'histoire de la grammaire occidentale (Colombat et Lahaussais, 2019). On peut parler ici du « grand retour du participe » (Goes, 2023) car la *GGF* considère les participes passés et passifs comme une catégorie à part, qui partage certaines propriétés avec les verbes et certaines avec les adjectifs. Les participes passés et passifs, en effet, n'ont pas la capacité à accueillir des proformes faibles (9), à la différence des verbes². Comme les adjectifs, ils se fléchissent en genre et en nombre et s'accordent avec le nom qu'ils modifient (*des militantes convaincus*). Mais, à la différence de ces derniers, et comme les verbes, ils acceptent un complément nominal (9a). La catégorie *Participe* (re)trouve donc sa légitimité en ce qu'elle constitue une catégorie mixte.

- (9) a. *Paul a vu les enfants / les a vus. / * a les vus.*
b. *Ils en ont été convaincus / * ont été en convaincus.*

D'autres aspects de la description verbale font l'objet d'aménagements. Nous ne parlons pas de *tiroir verbal* (Damourette et Pichon, 1911-1940) mais de *temps verbal*. Nous parlons aussi de *verbe auxiliaire* pour *avoir* et *être* (suivi du participe passé) sans en faire une catégorie à part. Les autres verbes qui apportent des informations de temps (*aller* + infinitif), d'aspect (*commencer à* + infinitif) ou de modalité (*pouvoir* + infinitif) peuvent former des périphrases verbales, mais celles-ci sont des constructions syntaxiques ordinaires (l'infinitif est complément du verbe principal). De manière

² La forme figée *y compris* est analysée comme une préposition. Le verbe *s'en aller* a incorporé la proforme *en*, ce que concrétise la forme *Il s'est en allé*, concurrente en registre informel de *Il s'en est allé*.

analogue, le passif ne fait pas partie dans la *GGF* de la conjugaison verbale : le verbe *être* y est analysé comme verbe attributif et non comme auxiliaire, ce que corrobore le fait qu'il puisse se construire avec un adjectif attribut et un participe passif coordonnés (*Paul est combattif et encouragé par le public.*).

Correspondance avec la terminologie de l'Éducation Nationale

De façon à faciliter son usage par les enseignants, la *GGF* établit dès l'Introduction (p. XLII et suivantes), une correspondance simple avec les terminologies de l'Éducation Nationale française (Monneret et Poli 2020), dont un aperçu est donné Tableau 3, inspiré du tableau Introduction-4 (*GGF* : XXVIII).

GRANDE GRAMMAIRE DU FRANÇAIS	TERMINOLOGIE FRANÇAISE DE 2020	EXEMPLES
Adjectif	Adjectif numéral	<i>les [trois] amis</i>
	Déterminant numéral	<i>[Trois] amis sont venus.</i>
	Pronom	<i>[Trois] sont venus.</i>
Adverbe	Adverbe	<i>[trop] manger, [plus] grand, [trop] vite</i>
	Conjonction de coordination	<i>donc</i>
Préposition	Préposition	<i>[pour] rire, [avant] le match</i>
	Adverbe	<i>Je viendrai [avant].</i>
Pronom personnel faible	Pronom personnel conjoint	<i>il, ils, je, nous, tu, vous</i>
Pronom personnel fort	Pronom personnel disjoint	<i>eux, lui, moi, nous, toi, vous</i>
Pronom relatif	Pronom relatif	<i>lequel, qui, quoi</i>
Subordonnant		<i>dont, que, qui</i>
	Conjonction de subordination	<i>lorsque, quand, que, si</i>
Verbe	Auxiliaire	<i>avoir, être</i>
	Préposition	<i>voici, voilà</i>

Tableau 3. Correspondances avec la Terminologie de l'Éducation Nationale française

1.2 Quelques classes sémantiques lexicales

A côté de ces catégories morphosyntaxiques, la *GGF* définit aussi des classes sémantiques de mots, pertinentes dans l'ensemble de la grammaire. Ainsi, les *proformes* n'ont pas (ou peu) de contenu descriptif et ont les mêmes interprétations que les pronoms : anaphorique (*ainsi* en 10a), déictique (*ça* en 10b) ou générale (*chacun* en 10c) (Corblin 1995, Riegel *et al.* 2018, chap. VII-5).

- (10) a. *Ainsi va le monde.*
 b. *Prends plutôt ça.*
 c. *Chacun fait comme il peut.*

Comme la *Grande Grammaire historique du français* (GGHF) (Combettes 2023), nous introduisons une distinction importante au sein de ce qui est souvent appelé « mots du discours », entre les connecteurs d'une part, les particules de discours d'autre part : les *connecteurs* expriment des relations de discours entre les phrases (cause, conséquence,

opposition, temps...) (*pourtant* en 11a, *résultat* en 11b) ou participent à l'organisation du discours ou à l'argumentation (reformulation, conclusion, changement de topique...) ; les *particules de discours* peuvent former un énoncé à elles seules et expriment généralement une réaction du locuteur à un élément de la situation d'énonciation (*ouf* en 11c).

- (11) a. *Paul était en retard. Pourtant il était parti tôt.*
 b. *Il n'a rien fichu. Résultat, il a échoué.*
 c. *Ouf, j'ai eu mon permis de conduire.*

Ces classes de mots sont transcategorielles : les pronoms (*je, ça, chacun...*) sont des proformes, mais certains adjectifs (*tel*) et certains adverbes (*ainsi*) aussi ; les conjonctions sont des connecteurs, mais certains adverbes (*pourtant*), certains noms (*résultat*), certains adjectifs (*pire*), aussi. De la même façon, les interjections (*ouf, bof*) sont une catégorie syntaxique (Tableau 1), et font partie des particules de discours, comme d'autres éléments, syntaxiquement variés (*bien, merci*). Comme le montre le tableau 4, les formes relèvent d'une catégorie syntaxique, et en même temps d'une classe sémantique à laquelle se rattache leur fonctionnement sémantique ou textuel.

Classe	ADJECTIF	ADVERBE	CONJONCTION	DETERMINANT	PREPOSITION	NOM	PRONOM	VERBE
Connecteur	<i>pire...</i>	<i>alors, cependant, donc, etc.</i>	<i>et, mais, puis, etc.</i>	—	<i>avant, après, depuis, etc.</i>	<i>résultat, conclusion, etc.</i>	—	<i>n'empêche, partant</i>
Négateur	—	<i>jamais, pas, plus, etc.</i>	<i>ni...ni</i>	<i>aucun, nul</i>	<i>sans</i>	—	<i>personne, nulle part, rien, etc.</i>	—
Particule de discours	<i>bon, chic, mince, etc.</i>	<i>bien, oui, non, hélas, etc.</i>	—	—	<i>là</i>	<i>merci, pardon, putain, etc.</i>	<i>ça alors, quoi</i>	<i>allons, tiens, etc.</i>
Proforme	<i>autre, quel, sien, tel, etc.</i>	<i>ainsi, autrefois, etc.</i>	—	<i>mon, ton, son...</i>	<i>ailleurs, ici, là, où, etc.</i>	—	tous les pronoms	<i>le faire</i>

Tableau 4. Exemples de classes de mots transcategorielles dans la GGF

Nous introduisons la notion de *négateur*, reprise de Huddleston et Pullum (2002), pour distinguer, parmi les mots négatifs, ceux qui peuvent exprimer une négation de phrase, c'est-à-dire qui rendent la phrase négative. Lorsque c'est le cas, *ne* peut apparaître auprès du verbe, et la phrase peut être suivie de *et X non plus*, ou *même pas X*.³ Les mots à préfixe négatif (*mécontent, incohérence, non-sens*) ne rendent pas la phrase négative : *ne* est impossible et la continuation aussi (12a,b). En revanche, les adverbes *pas, plus, jamais*, les pronoms *rien* et *personne* sont bien des négateurs avec lesquels l'ajout de *ne* ou d'une continuation sont possibles (12c,d).

- (12) a. *Je suis mécontent et toi aussi/ * non plus. * Je ne suis mécontent.*
 b. *Ceci est un non-sens et cela aussi/ * non plus. * Ceci n'est un non-sens.*
 c. *Je (ne) suis pas content, et toi non plus.*
 d. *Personne (n') est venu, même pas Mélanie.*

³ Le cas de *sans* est particulier, puisqu'il rend négative la subordonnée, mais pas la principale : *Léo a réussi sans que quiconque (ne) l'aide, même pas Mélanie.*

Les négateurs sont, en général, ceux que Damourette et Pichon (1911-1940) appelaient *forclusifs*, avec cette différence importante que, dans la *GGF*, ces mots sont des négations et non pas une partie de négation (*ne* n'est pas, en soi, une partie de la négation). Ainsi ils suffisent dans une phrase négative sans verbe : *Personne dans la rue*.

Nous ne parlons pas de négation au sujet de *ne ... que*, mais de restriction, et *ne* indique la portée de la restriction, comme il marque avec un négateur ce sur quoi porte la négation : ainsi *Il ne peut pas parler*. n'a pas le même sens que *Il peut ne pas parler*. Les phrases en *ne ... que* sont des phrases positives, comme l'indique l'impossibilité des continuations en *et X non plus* : *Paul ne boit que de l'eau et Marie aussi / * non plus*.

2. Les syntagmes

Nous distinguons sept types de syntagmes : six sont construits autour des catégories syntaxiques énumérées en 1.1, auxquels s'ajoute la phrase, un choix moins attendu, qui demande quelques éclaircissements.

2.1 Les différents syntagmes

Les *syntagmes*, qui sont les constituants syntaxiques, sont distingués selon le mot qui en constitue la tête et qui leur transmet sa catégorie : le syntagme adjectival (SA), le syntagme adverbial (SAdv), le syntagme nominal (SN), le syntagme participial (SPart.), le syntagme prépositionnel (SP), et le syntagme verbal (SV). Au sein du syntagme, la tête peut être accompagnée de dépendants (voir section 3). Ainsi, en (13), le nom *voisine* forme un SN avec le déterminant *la*, qui est lui-même inclus dans un SP introduit par la préposition *de*, à son tour inclus dans le syntagme nominal sujet.

(13) [Le chat [de [la voisine_{SN}]_{SP}]_{SN}] [dort [très profondément_{SAdv}]_{SV}].

Nous parlons de *syntagmes* et non de *groupes*, réservant ce dernier terme pour les constituants prosodiques (*GGF*, chapitre XIX, section 2). Les découpages en syntagmes et en groupes ne coïncident pas nécessairement, comme on le constate en (14), où les groupes accentuels sont notés entre parenthèses, et les syntagmes entre crochets. Selon le débit et l'accentuation, plusieurs découpages prosodiques sont souvent possibles pour un même découpage syntaxique.

(14) a. (j'ai rencontré) (un ami) (d'Amélie)
b. J'[ai rencontré [un ami [d'Amélie_{SP}]_{SN}]_{SV}]

La présentation des structures se fait la plupart de temps avec des crochets comme en (13) et (14b). Nous présentons aussi quelques arbres syntaxiques, mentionnant les fonctions, dans des cas plus complexes.

2.2. La phrase

La phrase a été reconnue assez tardivement dans la tradition grammaticale, au XVIIIème siècle (Siouffi 2020), et sa définition donne lieu à des controverses encore

aujourd'hui (Le Goffic 2001, Berrendonner 2021). Nous distinguons sa structure syntaxique, son contenu sémantique, et sa valeur illocutoire (l'acte de langage qu'elle peut accomplir).

La *GGF* considère la phrase comme un syntagme puisqu'elle correspond à une combinaison d'éléments syntaxiques, et qu'elle peut être sélectionnée comme complément (ou sujet) : le verbe *dire*, par exemple, sélectionne comme complément tantôt un SN (*Dites [la vérité].*) tantôt une phrase (*Disons [que Pierre a raison].*). Mais sa composition est différente de celle des autres syntagmes, car elle articule un sujet et une tête qui forme un prédicat s'appliquant à ce que désigne le sujet (voir section 3). Autrement dit, cette combinaison se définit comme une prédication. Ainsi, la phrase *Sophie mange une glace.* comporte le sujet *Sophie* et le prédicat *mange une glace*, et décrit une situation dans laquelle la personne nommée Sophie mange une glace. La définition de la phrase a donc un versant syntaxique, la présence d'un sujet (parfois implicite), et un versant sémantique, la prédication (cf. Riegel *et al.* 2004 : 204). La présence de marques de ponctuation n'est pas un critère, car nous parlons de phrases à l'écrit comme à l'oral.

La tête d'une phrase n'est pas toujours verbale. Ainsi, la phrase *Impeccable, ta prestation !* a pour tête l'adjectif *impeccable* et pour sujet *ta prestation*. Comme toute phrase, elle décrit une situation, en l'occurrence une situation dans laquelle la prestation en question est impeccable. Selon la catégorie de la tête, on parlera donc de phrase *verbale* ou *non verbale* (Grevisse et Goosse 2016, p. 267, Riegel *et al.* p. 204).

D'un point de vue syntaxique, la phrase peut être indépendante, coordonnée ou subordonnée. Une phrase indépendante ne dépend d'aucun constituant, comme en (15a) et en (15b) malgré la présence de *si*, mais pas en (15c) où la même forme *si* introduit une subordonnée.

- (15) a. *On va au cinéma aujourd'hui.*
b. *Si on allait au cinéma ?*
c. *Je me demandais [si on irait au cinéma].*

Contrairement aux grammaires en usage, et en particulier à la grammaire scolaire, nous n'employons pas le terme de *proposition* en cas de phrase complexe car nous réservons ce terme au contenu sémantique (qui peut être vrai ou faux) de la phrase déclarative assertante (15a). Nous parlons simplement de *phrase* coordonnée ou subordonnée.

Les types de phrases

La *GGF* distingue quatre types de phrases, selon un critère sémantique accompagné de caractéristiques lexicales et syntaxiques (Tableau 5), comme Ginzburg *et Sag* (2000) pour l'anglais, Beyssade *et Marandin* (2006) pour le français :

- les phrases *déclaratives* ont pour contenu une *proposition*, qui peut être vraie ou fautive ;
- les phrases *désidératives* ont pour contenu une *visée*, au subjonctif ou à l'impératif ;
- les phrases *interrogatives* ont pour contenu une *proposition incomplète*, comportant un mot interrogatif ou un sujet inversé ou suffixé,
- les phrases *exclamatives* ont pour contenu une *proposition* présentée comme vraie sans discussion, comportant un mot exclamatif.

Nous employons le terme *désidérative* au lieu de celui d'*impérative* (terminologie scolaire française) ou d'*injonctive* (Riegel et al. 2018), de façon à inclure, outre les phrases à l'impératif (16a), des phrases au subjonctif avec ou sans *que* (16b,c), mais aussi pour intégrer à la fois les phrases à valeur illocutoire d'ordre, de suggestion, etc., et celles ayant valeur de vœu ou de regret (16d).

- (16) a. *Venez !*
 b. *Qu'il vienne !*
 c. *Puisse le Ciel vous entendre !*
 d. *Que le meilleur gagne !*

Les phrases exclamatives ne sont pas reconnues comme un type à part par la terminologie scolaire, ni par Riegel et al. (2018), qui les définissent par une simple tonalité subjective et émotive, en l'absence de propriétés syntaxiques distinctives. La *GGF* distingue formellement les exclamatives par la présence d'un mot (intensif-) exclamatif (*Quelle journée on passe ! C'est d'une telle lâcheté !*). L'aspect émotif, quant à lui, est partagé par des phrases déclaratives telles que *On a gagné !*

TYPE DE PHRASE	FORME DU VERBE	AUTRE ELEMENT LEXICAL
déclarative	- indicatif (<i>Paul viendra.</i>) - infinitif (<i>Et Paul de sursauter.</i>)	–
désidérative	- impératif (<i>Venez ici !</i>) - subjonctif à sujet inversé (<i>Puisse Marie vous entendre !</i>) ou suffixé (<i>Puisse-t-elle vous entendre !</i>)	- <i>que</i> + subjonctif (<i>Qu'il vienne !</i>) - <i>pourvu que</i> + subjonctif (<i>Pourvu qu'il vienne !</i>)
exclamative	- indicatif (<i>Comme il pleut !</i>) - infinitif (<i>Paul, faire tant de bruit !</i>)	- mot exclamatif : <i>ce que, combien, comme, comment, que, quel, qu'est-ce que</i> - mot intensif-exclamatif : <i>si, tant, tel, tellement</i>
interrogative	- indicatif (<i>Tu fais quoi ?</i>) - indicatif à sujet suffixé (<i>Viendrez-vous ?</i>)	- mot interrogatif : <i>combien, comment, lequel, où, pourquoi, quand, que, quel, qu'est-ce que, qu'est-ce qui, qui, quid, quoi, qui est-ce que, qui est-ce que</i> - introducteur : <i>est-ce que, si</i>

Tableau 5. Les types de phrases indépendantes dans la *GGF* (Tableau I-2: 16)

Dans la *GGF*, le type de la phrase (qui a à voir avec son contenu et sa structure) est distinct de sa valeur illocutoire (qui relève de son usage), suivant en cela Ginzburg et Sag (2000), Beyssade et Marandin (2006). Les phrases indépendantes employées en situation de communication ont une valeur illocutoire : ce sont des énoncés, qui accomplissent un acte de langage. Si chaque type de phrase a une valeur illocutoire habituelle, des associations moins typiques ne sont pas rares. Ainsi une phrase

déclarative est généralement associée à un acte d’assertion (*Paul viendra.*) mais des usages questionnants (*Paul viendra ?*) ou injonctants sont possibles (*Tu viens !*). De même, une phrase interrogative est généralement associée à une question (*Est-ce que Paul viendra ?*) mais d’autres usages sont possibles, qui relèvent d’actes de langage indirects (*Est-ce que vous pouvez fermer la fenêtre ?*). Ainsi (15b) est une phrase interrogative, à cause de *si*, même si elle est employée pour formuler une suggestion. Une phrase désidérative est généralement employée pour les injonctions (16a,b) ou les souhaits (16c,d), mais peut également avoir une valeur assertante (*Croyez bien que je suis désolé.*) ou questionnante (*Dis-moi si tu m’aimes.*).

La phrase exclamative, quant à elle, a pour nous une valeur illocutoire appelée *exclamation*, et qui peut s’expliciter ainsi : le locuteur se présente comme étant intimement convaincu de la vérité de la proposition, et demande à l’interlocuteur non pas s’il est d’accord (comme dans l’assertion), mais d’être le témoin de cette opinion (Marandin, 2008, *GGF* :1457).

La phrase complexe

Là où la grammaire scolaire limite les subordonnées complétives à celles introduites par *que* (appelées *conjonctives*) ou *si* (appelées *interrogatives indirectes*), nous distinguons les subordonnées sujet (17a) et complément (17b).

- (17) a. [*Qu’il neige à Paris*] *m’étonne.*
b. *Léa voudrait* [*que tu lises ces livres*].

Dans le cas d’une subordonnée relative ou circonstancielle, on peut distinguer une phrase principale au sein de la phrase complexe. En revanche, en cas de subordonnée sujet ou complément, nous ne parlons pas de *proposition principale*, comme la *GGHF* (Combettes 2023), car il nous semble difficile de couper entre le sujet et le verbe en (17a) ou entre le verbe et son complément en (17b), qui pour nous a la même structure que *Léa voudrait* [*du chocolat*].

Nous étendons la classification en types de phrases aux subordonnées, ce qui permet de rassembler toutes les complétives. Nous distinguons ainsi les subordonnées déclaratives (18a), désidératives (17b), interrogatives (18b) et exclamatives (18c). Comme le terme est source de confusion, nous ne parlons pas d’*interrogatives indirectes*, et ce d’autant moins volontiers que ces subordonnées sont souvent des compléments directs (18b) (voir aussi section 3).

- (18) a. *Léa pense* [*que tu as beaucoup de livres*].
b. *Léa demande* [*combien de livre tu as lus*].
c. *Léa admire* [*comme tu lis vite*].

Contrairement à ce que laissent entendre les grammaires scolaires, les subordonnées interrogatives et exclamatives peuvent être introduites non par un mot subordonnant mais par un mot interrogatif (l’adverbe *combien* en 18b) ou exclamatif (l’adverbe *comme* en 18c), comme les phrases interrogatives (*Combien de livres tu as lus ?*) et exclamatives (*Comme tu lis vite !*) indépendantes.

3. Les fonctions syntaxiques

Comme la plupart des grammaires, la *GGF* distingue soigneusement les fonctions syntaxiques, qui sont des relations entre syntagmes, ou entre mots et syntagmes, des catégories, mais aussi des rôles sémantiques. Ainsi, un sujet ne peut pas être défini comme « celui qui fait l'action », c'est-à-dire un agent, car ce rôle est attribué par le verbe (ou la tête non verbale) dont il dépend : le sujet *Paul* est effectivement agent dans *Paul court*, mais a le rôle de bénéficiaire dans *Paul reçoit un cadeau*.

Nous distinguons 11 fonctions syntaxiques, certaines traditionnelles (sujet, attribut, complément), les autres moins (tête, spécifieur, marqueur, extrait, périphérique et coordonné). Elles sont résumées dans le Tableau 6. Comme pour les catégories, nous redéfinissons parfois les fonctions héritées de la tradition.

FONCTION		EXEMPLES	CRITÈRES
AJOUT		<i>un [grand] pull [rouge]</i> <i>[Si tu viens], tu verras.</i>	– facultatif – généralement mobile
COMPLÈMENT	ATTRIBUT	<i>Elle est [intelligente].</i> <i>Ça l'a rendu [heureux].</i>	– après le verbe – unique et obligatoire – s'accorde avec le sujet ou le complément
	DIRECT	<i>Paul regarde [le ciel].</i> <i>Il est venu [des visiteurs].</i>	– après le verbe – unique – pronominalisé par <i>en, la, le, les</i>
	OBLIQUE	<i>le chien [de la voisine]</i> <i>Paul va [bien]. Il sort [de chez lui].</i>	– après la tête
COORDONNÉ		<i>[Paul] [ou Marie]</i> <i>[vite] [et bien]</i>	– au moins deux – généralement de même catégorie et de même type d'interprétation
EXTRAIT		<i>[Quelle chance] tu as !</i> <i>[Combien] vaut ce pull ?</i>	– en début de phrase – remplace un ajout ou un complément – souvent obligatoire
MARQUEUR		<i>commencer [à] lire ; vite [et] bien</i> <i>Je crois [que] Paul viendra.</i>	– en début de syntagme – unique et souvent obligatoire
PÉRIPHÉRIQUE		<i>[Paul], je l'aime bien.</i> <i>Il est fou, [ce type] !</i>	– en début ou en fin de phrase – généralement repris par une proforme
SPÉCIFIEUR		<i>[un] étudiant</i> <i>[trois] questions</i>	– en début de syntagme nominal, unique et souvent obligatoire – s'accorde avec le nom
SUJET		<i>[Les enfants] sont là.</i> <i>[Bien manger] est important.</i> <i>Combien vaut [ce pull] ?</i>	– avant ou après la tête – unique et souvent obligatoire – détermine l'accord du verbe
TÊTE		<i>le [livre] de Paul ; [avec] Marie</i> <i>Paul [viendra].</i>	– unique et obligatoire (sauf ellipse)

Tableau 6. Les fonctions syntaxiques dans la *GGF* (Tableau Introduction-6)

Comme pour les catégories lexicales, nous fournissons dès l'Introduction, une correspondance avec les terminologies scolaires. Ici le tableau 7 présente certaines équivalences avec les terminologies françaises (Monneret et Poli 2020) et belge (Van Raemdonck, 2023).

	EDUCATION NATIONALE FRANÇAISE (2020)	EDUCATION NATIONALE BELGE (2022)	EXEMPLES
Ajout à la phrase	Complément circonstanciel	Complément circonstanciel de phrase	<i>[L'an prochain], je reviendrai. J'ai acheté cette moto [pour rouler vite].</i>
Ajout au verbe		Complément circonstanciel de verbe	<i>Nous reviendrons [l'an prochain].</i>
Attribut du sujet ou du complément direct	Attribut du sujet ou du complément d'objet direct	Attribut du sujet ou du complément direct	<i>Mélanie est [rousse]. Je trouve Max [gentil].</i>
Complément direct	Complément d'objet direct	Complément direct de verbe	<i>Je vois [Paul]. Je veux [réussir].</i>
	Complément du verbe impersonnel		<i>Il est arrivé [un accident].</i>
Complément oblique	Complément d'objet indirect	Complément indirect de verbe	<i>Je compte [sur vous]. J'ai rêvé [de vous].</i>
		Complément circonstanciel essentiel	<i>Il va [à Rome]. Il se conduit [bien].</i>
Tête de la phrase	—	Prédicat	<i>Paul [va à Rome].</i>
	Prédicat		<i>[Combien] le café ?</i>

Tableau 7. Quelques correspondances entre les fonctions de la GGF et les Terminologies scolaires belges et françaises

Les fonctions compléments

Afin de limiter le nombre de fonctions à un petit nombre de relations syntaxiques précises et nettement distinguées, la GGF apporte quelques modifications au nom et à l'organisation des compléments.

Nous remplaçons le COD et le COI par les fonctions *complément direct* et *complément oblique*. Le COD est un terme introduit dans les programmes scolaires français en 1971, qui n'est pas usité dans d'autres pays francophones comme le Québec ou la Belgique (van Raemdonck, 2023). La notion d'*objet* existe dans la GGF, mais c'est une notion sémantique qui correspond à une sous-catégorie de noms (*table, chaise*), à côté des noms de qualité (*chaleur, taille*) ou de situation (*orage, manifestation*) par exemple. La vocation initiale du COD était de formuler les règles d'accord du participe passé (Chervel, 2006), mais la notion est bancal, comme le notait déjà M. Gross (1969), puisqu'elle s'appuie sur des critères parfois contradictoires (proforme, possibilité du passif, accord du participe passé).

La GGF adopte une conception assez large du complément direct, dont le principal critère définitoire est la possibilité de la proforme faible (*le, la, les, en* indéfini) (19a). A cet égard, les compléments de mesure par exemple (19b) sont bien des compléments directs, de la même façon que les compléments des verbes impersonnels (19c), même s'ils ne déclenchent pas l'accord du participe passé (*les efforts qu'il a fallu.*), là où

d'autres grammaires comme Riegel et al. (2018) parlent de *séquence postverbale* de l'impersonnel.

- (19) a. *Je mange les pommes. / Je les mange.*
b. *Ce livre vaut les trente euros que j'ai payés. / Ce livre les vaut.*
c. *Il faut des livres. / Il en faut.*

Nous parlons par ailleurs de complément *oblique* et non *indirect*, car les constituants occupant cette fonction ne sont pas toujours introduits par une préposition : dans *Paul va bien.*, l'adverbe *bien* est un complément obligatoire (**Paul va.*) mais il ne s'agit pas d'un complément direct. C'est pour nous une fonction qui n'est pas limitée aux compléments du verbe, puisque c'est aussi celle des compléments de nom (*le fils [de Paul]*) ou d'adjectif (*fier [de lui]*).

L'attribut, par ailleurs, rejoint les compléments de verbe, mais il s'agit du complément spécialisé d'un sous-type de verbe, tel que *sembler (malade)*, appelés verbes *attributifs* et non *verbes d'état*, car certains indiquent un changement d'état (*devenir, rendre*).

La fonction tête

Dans la description traditionnelle, le nom d'un SN n'a pas de fonction. Dans la *GGF*, nous lui assignons la fonction de *tête*, qui est celle du mot le plus important d'un syntagme, c'est-à-dire celui qui détermine ses propriétés morphosyntaxiques (l'adjectif pour le syntagme adjectival, le nom pour un syntagme nominal, etc.) et qui est sous-entendu s'il est absent. C'est la tête qui sélectionne les compléments.

La fonction *tête* est commune à tous les syntagmes, y compris la phrase, dont la tête, souvent appelée *prédicat* ailleurs (*i.a.* Grevisse et Goosse 2016, §211, p. 242), est le constituant qui se combine avec le sujet. Dans une phrase verbale, le verbe est la tête du SV, et le SV la tête de la phrase.

La fonction ajout

Nous introduisons la fonction *ajout* pour les dépendants mobiles et facultatifs, une fonction peu utilisée dans la tradition française, mais qui fait partie de la tradition anglophone (*adjunct*) et de celle des grammaires formelles (Abeillé, 2007). Ainsi, les expressions temporelles sont le plus souvent ajouts, avec des formes diverses (*travailler la nuit / jusqu'à la nuit / pendant des semaines*), les adverbes sont souvent ajouts au verbe (*bien dormir*), ou à la phrase (*Finalement, on a réussi.*). Ce ne sont pas des compléments, car ils ne sont pas appelés par le verbe. Ainsi les éléments circonstanciels sont pour nous des ajouts et non des compléments.

Les quantifieurs disjoints (*Ils viendront tous.*), de même que les pronoms emphatiques (*Paul viendra, lui.*), ou les vocatifs (*Venez, les enfants !*), sont aussi des ajouts, au verbe ou à la phrase.

Toutes les catégories admettent des ajouts : pour les noms, ce sont principalement les adjectifs épithètes, les appositions et les subordonnées relatives, parfois appelés *modifieurs* (Combettes, 2023). Un nom (*une glace [vanille]*) ou un infinitif (*un livre [à lire]*) peuvent aussi être ajouts à un nom. Le nom épithète (*vanille*) n'est pas recatégorisé *adjectif* car nous distinguons catégorie et fonction : il ne s'accorde pas par exemple (*des glaces vanille*), à la différence d'un adjectif.

A priori, il s'agit d'un ensemble hétérogène, mais, d'une manière générale, les ajouts ont en commun d'apporter une propriété décrivant l'entité dont il est question (un objet,

une situation etc.), alors que le complément, d'une manière générale, précise un argument sémantique (demandé par le prédicat).

L'initiale de phrase

Pour les éléments en début de phrase, plusieurs fonctions sont possibles : sujet (20a), ajout (20b), marqueur (20c), extrait (20d) ou périphérique (20e).

- (20) a. Le colis est arrivé.
b. Habituellement, le café ici coute 2 euros.
c. Mais il est parti !
d. Combien croyez-vous que coute le café?
e. Le café, je n'aime pas ça.

La fonction *marqueur* est celle des conjonctions (20c) et des subordonnants, mais peut être celle de certaines prépositions : une préposition est la tête d'un syntagme prépositionnel (*après le concert*), mais un marqueur quand elle introduit un autre syntagme : un syntagme nominal dans [*Jusqu'à son père* _{SN}] *le déteste.*, un syntagme adjectival dans *quelqu'un* [*de gentil* _{SA}], ou un syntagme verbal dans *Je promets* [*de venir* _{SV}].

Les deux dernières fonctions ne sont pas traditionnelles dans les grammaires, qui parlent plutôt de complément initial ou antéposé, mais elles sont utilisées en grammaire générative (Abeillé, 2007). *Combien* en (20d) correspond bien au complément de *coute*, mais il en est séparé par un autre verbe (on parle de *dépendance à distance*) : il n'est pas complément de *croyez-vous*, qui a son propre complément (la subordonnée en *que*). C'est pourquoi, par rapport au verbe principal, il a la fonction *extrait* et non *complément*. De plus, certains mots interrogatifs, comme le pronom *que* ou l'adjectif *quel*, ont obligatoirement cette fonction *extrait* (ils ne peuvent pas être compléments après le verbe) (21a,b), contrairement à un interrogatif comme *qui* (21c).

- (21) a. Que veux-tu ? / * Tu veux que ?
b. Quelle est la température ? / * La température est quelle ?
c. Qui as-tu rencontré ? / Tu as rencontré qui ?

En (20e), la construction est appelée *dislocation*, et *le café*, repris dans la phrase par le complément *ça*, est en fonction *périphérique*. La même fonction est disponible pour un élément repris par un sujet (*Le café, ça m'énerve.*). De plus, cette fonction est aussi celle de certains SN initiaux non repris dans la phrase, et interprétés comme « à propos de » (*Le cinéma, alors, on se décide ?*)

Conclusion

La *Grande Grammaire du français* présente quelques innovations terminologiques, surtout pour les fonctions grammaticales. Ce sont généralement celles utilisées en syntaxe théorique (Abeillé 2007), et dans d'autres grandes grammaires comme celle de Huddleston et Pullum (2002) pour l'anglais. Elle s'est surtout attachée à redéfinir de façon très précise les propriétés associées à chaque catégorie et à chaque fonction pour couvrir tous les cas en évitant de parler d'exceptions.

La fin de l'Introduction (tome 1, p. XLII et suivantes) présente des tables de correspondance avec la terminologie de l'Education Nationale française afin que l'enseignant ne soit pas déconcerté et puisse s'approprier nos analyses sans être obligé

d'adopter nécessairement notre terminologie. Nous avons ajouté dans cet article une correspondance pour les fonctions avec la Terminologie de l'Éducation Nationale belge qui vient d'être revue (Van Raemdonck, 2023).

Anne Abeillé¹, Danièle Godard¹, Antoine Gautier²

¹Laboratoire de Linguistique formelle, Université Paris Cité ; ²STIH, Sorbonne Université

Références

- Abeillé Anne, Danièle Godard (dir.), (2021). *La Grande Grammaire du français*, Arles : Actes Sud/Imprimerie Nationale éditions, 2 volumes.
- Abeillé Anne, (2007). *Les Grammaires d'unification*, London : Hermès.
- Berrendonner Alain, (2021). « La notion de phrase », in *Encyclopédie grammaticale du français*, en ligne: <http://encyclogram.fr>
- Beyssade, Claire et Marandin, Jean-Marie, (2006). « The Speech Act Assignment Problem Revisited : Disentangling Speaker's Commitment from Speaker's Call on Addressee », dans Bonami, Olivier et Cabredo Hofherr, Patricia (dir.), *Empirical Issues in Syntax and Semantics*, vol. 6, p. 37-68.
- Bosque Ignacio, Violeta Demonte, (1999). *Gramática descriptiva de la lengua española*, Madrid : Espasa, 3 volumes.
- Chervel André. (2006). *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XXI^e siècle*. Editions Retz-Nathan.
- Combettes, Bernard (2023). « Quelle terminologie pour une étude diachronique du français ? Le cas de la *Grande Grammaire historique du français* », ce numéro.
- Corblin, Francis, (1995). *Les Formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Damourette, Jacques et Pichon, Édouard, (1911-1940). *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris : Éditions d'Artrey.
- Ginzburg, Jonathan, et Sag, Ivan, (2000). *Interrogative Investigations. The form, meaning and use of English Interrogatives*. Stanford: CSLI Publications.
- Goes, Jan, (2023). « La Grande Grammaire du français, entre rupture et tradition ». *Le Langage et l'Homme*, 571, p. 205-220.
- Grevisse, Maurice et Goosse, André (2016). *Le Bon Usage*, De Boeck Supérieur, [1936].
- Gross, Maurice, (1969). « Remarques sur la notion d'objet direct en français », *Langue française*, 1, p. 63-73.
- Huddleston, Rodney et Pullum, Geoffrey (dir.), (2002). *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Leeman, Danièle et Vaguer, Céline, (dir.) (2006). La préposition en français, I et II, *Modèles Linguistiques*, volumes 53 et 54.
- Marandin, Jean-Marie. (2008). «The Exclamative Clause Type in French», dans *Proceedings of the 15th HPSG Conference*, CSLI Publications (en ligne).
- Ministère de l'Éducation nationale, (1986). *Code de terminologie grammaticale*, Bruxelles.

- Moignet, Gérard, (1969). « Le verbe *voici-voilà* », *Travaux de linguistique et de littérature*, 1, p. 189-201.
- Monneret Philippe et Poli, Fabrice (dir.) (2020). *La grammaire du français. Terminologie grammaticale*. Paris, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Morin, Yves-Charles, (1985). « On the Two French Subjectless Verbs *voici* and *voilà*», *Language*, 61/4, p. 777-820.
- Piot, Mireille, (2001). « Relations entre prépositions et conjonctions ? », *Travaux de linguistique*, 42-43/1-2, p. 71-81.
- Renzi Lorenzo, Giampaolo Salvi, Anna Cardinaletti, (2001), *Grande Grammatica italiana di consultazione, Bologna : il Mulino*. [1991-1992]
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, (2018). *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF. [1994]
- Solà Joan, Maria-Rosa Lloret, Joan Mascaró, Manuel Pérez Saldanya, (2002). *Gramàtica del Català contemporani*, Barcelona : Empires.
- Tesnière, Lucien, (1959). *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.
- Van Raemdonck, Dan, (2023). « De la théorie à la terminologie scolaire : les avatars du complément circonstanciel à l'école belge », ce numéro.

Résumé. La *Grande Grammaire du français* (2021) distingue clairement les catégories et les fonctions dont elle fait usage. Elle s'appuie sur la plupart des catégories syntaxiques traditionnelles, en y ajoutant la catégorie Participe, et en s'attachant à les redéfinir de manière précise. Les syntagmes quant à eux, incluent la Phrase, et s'articulent autour d'un élément essentiel qui en est la tête. Les fonctions comportent quelques innovations par rapport aux grammaires usuelles, comme celle de tête ou de marqueur. Plus encore que les termes eux-mêmes, leur définition fait l'objet de discussions précises, et aboutit à des critères robustes, pouvant s'appliquer à l'écrit comme à l'oral. Outre ces notions syntaxiques, des notions sémantiques et prosodiques, comme celles de connecteur, de négateur ou de groupe sont également introduites. Outil à destination des enseignants, la GGF propose des correspondances entre sa terminologie et celles utilisées dans l'Éducation nationale.

Mots-clés : Grande Grammaire du français, parties du discours, fonctions, syntaxe, sémantique, terminologie, Éducation nationale.

Abstract. The *Grande Grammaire du français* (2021) systematically distinguishes between syntactic categories and functions. It is based on traditional syntactic categories, with the addition of the Participle category, which are precisely redefined. Phrases include clauses and are organized around one main element which is the head. Some of the functions constitute innovations relatively to usual grammars of French, as those of head and marker. On top of these syntactic terms, semantic notions as well as prosodic ones are added, such as connective, negator or group. As a tool for teaching purposes, GGF makes the link between its terminology and those used in the national school system.

Keywords : Grande Grammaire du français, parts of speech, functions, syntax, semantics, terminology, National Education.

Quelle terminologie pour une étude diachronique du français ?

Le cas de la *Grande Grammaire historique du français*

Bernard COMBETTES

Introduction

En matière de terminologie, une description de l'évolution du système de la langue rencontre les problèmes auxquels se heurte toute étude linguistique. Indépendamment de toute considération diachronique, la *Grande Grammaire historique du français* (GGHF), ouvrage collectif récemment paru, a dû faire des choix comme l'ont fait toutes les grammaires du français. Les raisons de ces choix, plus ou moins explicitées, sont d'ordre divers ; elles s'expliquent en grande partie par la nécessité de maintenir une certaine cohérence par rapport à des options théoriques et méthodologiques, ou, tout simplement, par la prise en compte d'un type de lectorat déjà habitué à une certaine nomenclature. D'une manière générale, la GGHF a peu innové, conservant d'une part les dénominations les plus couramment admises, adoptant d'autre part quelques « modernisations » proposées depuis un certain temps par les linguistes. Dans ce qui suit, nous envisagerons surtout les problèmes particuliers posés, en matière de terminologie, par le changement linguistique. La GGHF a tenu compte, dans la mesure du possible, de cette spécificité mais il s'est avéré difficile de modifier profondément la nomenclature habituelle. Etant donné l'évolution du système linguistique, adopter telle ou telle dénomination pour une époque particulière et modifier cette dénomination pour la période suivante serait peut-être, dans l'absolu, la solution à rechercher, mais le gain semble faible comparé aux multiples difficultés qui auraient été rencontrées par l'usager de l'ouvrage. Bon nombre de termes consacrés par la tradition ont ainsi été conservés, avec, toutefois, lorsque cela a semblé nécessaire, un point de vue critique sur la pertinence de telle ou telle expression, ce qui explique l'emploi relativement fréquent de guillemets, comme lorsqu'il s'agit de conserver la dénomination de « possessifs » (p. 1578), ou l'utilisation de formules marquant une prise de distance, comme dans : « les subordonnées dites interrogatives indirectes » (p. 1354).

Séparer, comme nous le faisons ici, deux types de problèmes, ceux qui sont liés à la diachronie et ceux qui ne le sont pas, est sans doute un peu trop rapide. Dans la plupart des cas, les choix qui sont faits ne sont pas en relation avec le changement linguistique. L'emploi de « tiroir verbal » (p. 746 sq.), par exemple, à la place de « temps verbal » est motivé à la fois par le souci d'éviter l'ambiguïté du terme de « temps » et par l'inadéquation sémantique qui fait parler de temps pour des formes qui n'ont qu'un rapport très éloigné avec cette réalité, comme le participe, l'infinitif, ou le subjonctif. Ce choix n'est pas justifié par la perspective diachronique, l'évolution des valeurs des formes verbales en français ne rendant pas pertinente la dénomination de « temps » pour certaines périodes, alors qu'il serait possible de parler de « tiroirs » pour d'autres. On pourrait citer également le choix d'abandonner le concept de « proposition

Quelle terminologie pour une étude diachronique du français ?

principale », choix qui n'est pas non plus dépendant de considérations d'ordre diachronique. L'analyse de l'évolution de l'énoncé complexe n'apporte en effet aucun argument qui favoriserait cette notion, la hiérarchisation progressive des diverses propositions n'exigeant pas, pour être décrite, la distinction traditionnelle principale / subordonnée. Dans le même ordre d'idées, le choix de verbes « labiles » (p. 1038) pour désigner ce que d'autres ouvrages nomment « verbes symétriques » ou « verbes à retournement », ou encore l'emploi de « proposition parenthétique » (p. 1245), à la place de « proposition incidente » ne sont en rien justifiés par les caractéristiques de ces formes à une période donnée.

On sait que le choix d'une terminologie est difficilement séparable de celui des notions elles-mêmes. Il a été souvent souligné qu'une terminologie n'était pas « neutre », l'emploi de telle ou telle dénomination renvoyant à un certain type d'analyse, à un certain découpage de la réalité. Il en est par exemple ainsi avec la généralisation, dans la GGHF, du terme de « construction » pour désigner des structures pour lesquelles la tradition parle souvent de « phrases », comme phrase impersonnelle, passive, etc.

On notera toutefois que la réflexion sur la diachronie peut parfois apporter des arguments en faveur de certaines dénominations dont l'emploi est en discussion lorsqu'il s'agit de décrire la synchronie moderne ; l'approche historique justifie alors, en quelque sorte, le choix de tel ou tel terme dont la pertinence est discutée. C'est ainsi que la dénomination de « coordonnant », celle de « conjonction de coordination », sont maintenues dans la GGHF, mais limitées aux formes *et, ou, ni*, dont l'évolution parallèle justifie le regroupement en une sous-classe (pp. 945-946), des formes comme *donc, mais, car, or* étant alors classées dans les connecteurs adverbiaux. Le terme de « présentatif », qui permet de réunir des formes comme *voici, voilà* ou *ez vos* (p. 1046), ou celui de « modifieur », qui regroupe épithète, complément déterminatif et proposition relative (p. 926), montrent leur pertinence en diachronie, les grandes tendances de l'évolution s'exerçant sur l'ensemble de la catégorie. On peut également citer une dénomination que l'on rencontre dans des études sur le français moderne, celle de « formes en QU », qui désigne les relatifs, les interrogatifs et les exclamatifs et qui se trouve particulièrement utile dans l'approche diachronique, ne serait-ce qu'en raison de la structure commune des paradigmes pronominaux (pp. 732-733). Avant d'exposer la spécificité d'une terminologie destinée à l'étude diachronique, il ne semble pas inutile d'observer quelle a été la position d'autres ouvrages qui ont précédé la GGHF.

Si on examine des travaux d'époques diverses, aussi bien les grandes synthèses que les descriptions de la langue d'une période particulière, il est facile de constater que la question de la terminologie n'est pour ainsi dire jamais abordée de façon systématique, du moins en ce qui concerne la spécificité de l'étude diachronique. S'il y a prise de position, elle survient d'ordinaire à propos de telle ou telle notion, sans qu'il y ait une réflexion d'ensemble sur la problématique. En règle générale, lorsque la terminologie ne semble pas bien convenir pour les faits de langue anciens, les éventuelles discordances sont bien reconnues, mais la terminologie traditionnelle est conservée. Cette position entraîne un certain point de vue sur la nature même des catégories, ce qui conduit en fait à ne pas remettre en question la pertinence des catégories reconnues par la tradition.

L'idée sous-jacente qu'une forme appartient, de façon définitive, à une catégorie, sans qu'il y ait place pour la gradualité, est une idée ancienne et bien ancrée dans la tradition. Dans la plupart des ouvrages, on traite cette question de la polycatégorisation en considérant qu'il y a « changement d'emploi ». Lorsqu'il s'agit, par exemple, de décrire, en ce qui concerne l'ancien et le moyen français, le double statut (pronoms et déterminants) des démonstratifs, ces formes sont considérées comme étant de nature pronominale, tout en pouvant, éventuellement, fonctionner comme déterminants. Ainsi, chez Brunot, sous le chapitre intitulé « pronoms démonstratifs » :

« Une observation commune à toutes ces formes, c'est qu'elles faisaient fonction tantôt d'adjectifs, tantôt de pronoms » (Brunot, I, p. 193)

ou encore, chez Foulet, dans une formulation qui pourrait sembler curieuse aujourd'hui :

« Les pronoms démonstratifs se distinguent aujourd'hui en adjectifs, qui accompagnent toujours un nom et en pronoms, qui s'emploient absolument. En ancien français, il règne à cet égard une assez grande confusion : il n'est pour ainsi dire pas de forme qui ne soit à un moment ou l'autre prêtée aux deux emplois » (Foulet, p. 167)

Dénommer ainsi les formes correspond implicitement à l'idée que le démonstratif (ou le possessif, ou l'indéfini) est fondamentalement un pronom et que la catégorie adjectif se crée à partir de certains emplois. Dans d'autres cas, toutefois, les auteurs se contentent de signaler la polyfonctionnalité des éléments tout en maintenant les dénominations traditionnelles. Ainsi chez Togeby ou chez Gougenheim :

« En principe, *cist* et *cil* s'emploient aussi bien comme adjectifs démonstratifs que comme pronoms démonstratifs, mais l'usage de l'ancien français tend déjà, dans une certaine mesure, à les répartir entre les deux emplois » Togeby, (p. 92)

« Au XVI^e siècle, certaines formes du type *cel-* et certaines formes du type *cet-* peuvent servir indifféremment de pronoms et d'adjectifs démonstratifs » Gougenheim, (p. 76)

C'est également la solution adoptée, plus récemment, par Buridant :

« [...] un ensemble de démonstratifs s'opposant dans une double série [...] aussi bien déterminants déictiques que pronoms anaphoriques » Buridant, (p. 174)

Ce choix aboutit finalement à ne pas prendre parti – en ce qui concerne la terminologie – sur la direction de l'évolution ; s'il se justifie dans les ouvrages qui, comme ceux de Gougenheim ou de Buridant, se placent essentiellement dans une optique synchronique, il est plus discutable dans une approche diachronique.

2 Les problèmes spécifiques à l'étude diachronique :

Dans la mesure où les catégories et les notions ont évolué et que cette évolution est l'objet même de la linguistique diachronique, la terminologie doit éviter,

Quelle terminologie pour une étude diachronique du français ?

dans la mesure du possible, ce qui pourrait être considéré comme un anachronisme et, à la limite, risquerait de biaiser la description et les analyses.

L'une de principales questions qui se présentent est celle de la dénomination des catégories morphosyntaxiques. Quelle terminologie utiliser lorsque se présente l'émergence d'une nouvelle catégorie, ou la fusion de deux catégories, ou encore la division d'une catégorie unique ? En ce qui concerne le français, la tendance générale à la spécialisation progressive des catégories fait que l'on se trouve face à ce problème pour un nombre non négligeable de catégories et de sous-catégories. Cette situation est bien résumée par Buridant, qui écrit : « ces classes sont souvent des classes 'transverses' offrant la particularité, bien plus largement qu'en français contemporain, de transgresser les catégories grammaticales figées et fixées par la tradition grammaticale héritée du latin » (Buridant, p. 58). Il est certain que la prise en compte de nouvelles théories sur le changement, avec, en particulier, le développement de la notion de grammaticalisation, conduit à avoir un certain regard sur la question de la catégorisation. La gradience qui caractérise telle ou telle partie du discours (Aarts 2007) n'est plus considérée comme un aspect marginal, mais comme une caractéristique fondamentale du mécanisme de l'évolution. La question de la terminologie ne se réduit pas à une question d'ordre pratique, « pédagogique », mais renvoie à toute une conception du changement, qui met en avant l'importance de la variation et de la gradualité.

La morphosyntaxe n'est cependant pas le seul point concerné ; tous les autres champs de l'étude linguistique le sont également et, dans le développement qui suit, nous envisagerons ainsi les problèmes rencontrés et les solutions adoptées par la GGHF dans les trois grands domaines que sont les constructions syntaxiques et les fonctions, les unités d'analyse, le domaine du texte et du discours.

2. 1 Les catégories morphosyntaxiques

Si la dénomination des catégories présente des difficultés particulières, c'est essentiellement en raison même du type d'évolution des formes. La prise en compte du changement conduisant à avoir pour objet prioritaire – surtout lorsqu'il s'agit des états de langue anciens – la création progressive des classes d'unités, le diachronicien se trouve quasi obligatoirement devant des catégories en cours d'évolution. Cette instabilité du système est bien illustrée par l'élaboration progressive de la catégorie des déterminants du nom avec, en particulier, la mise en place de la distinction déterminant / pronom. La spécialisation des catégories – grande tendance de l'évolution du français – a pour résultat un système d'oppositions qui aboutira à des couples comme *cet - / cel -*, *mon / mien*, *chaque / chacun*. Des états de langue comme l'ancien et le moyen français n'offrent pas encore une répartition aussi rigoureuse ; même si on peut déjà, sur certains points, percevoir la répartition future des formes, la distinction déterminant / pronom ne peut être considérée comme pertinente pour ces périodes.

Il est certes possible de considérer, comme le font la plupart des ouvrages que nous avons évoqués plus haut, que les contextes syntaxiques permettent d'identifier les natures ; l'emploi d'un démonstratif en fonction de sujet autorise en effet à analyser la forme comme une forme pronominale, tandis que le déterminant sera reconnu dans le contexte X + N. La question dépasse en fait la simple opposition déterminant / pronom, mais exige que l'on prenne également en compte l'ensemble des « adjoints » du nom.

L'organisation du syntagme nominal du latin renvoie davantage à une situation de parataxe qu'à une situation de dépendance entre les divers constituants. Il serait sans doute anachronique de considérer que les démonstratifs ou les possessifs du latin ont un fonctionnement identique à celui des déterminants qui leur correspondent dans la traduction en français ; dans des syntagmes comme *liber ille*, ou *liber meus*, traduits par *ce livre*, *mon livre*, les propriétés des formes latines – en particulier l'ordre des éléments, les possibilités de détachement – conduisent à les interpréter davantage comme des adjoints, dont la traduction littérale serait : *(le) livre, celui-ci, (le) livre, le mien*, ce qui amène à réduire la différence entre le fonctionnement pronominal et le fonctionnement adnominal.

Se pose donc la question, lorsqu'il s'agit de rédiger une grammaire historique, de l'analyse que l'on fait de ces catégories en cours d'évolution et, par voie de conséquence, de leur dénomination. Plus qu'avec l'article défini, qui n'a pas d'équivalent en latin et qui présente, dès l'ancien français, les caractéristiques d'un déterminant nominal, c'est avec les démonstratifs, les possessifs et les indéfinis que la dénomination de la nature grammaticale présente le plus de difficultés. Dans le cas des indéfinis, à la distinction déterminant / pronom vient d'ailleurs s'ajouter la distinction adjectif / déterminant / pronom, un certain nombre de formes, comme *divers*, *différents*, *certains*, trouvant leur origine dans la recatégorisation de formes adjectivales, processus qui se déroule dans une période plus récente que celle de l'évolution des démonstratifs et des possessifs.

Dans la GGHF, l'accent a été délibérément mis sur la reconnaissance et l'analyse de la plurifonctionnalité, sur le statut transitoire des catégories ; plutôt que d'attribuer une catégorie, il a semblé préférable de mettre en avant le terme de « démonstratif », ou celui de « possessif », celui d'« indéfini ». De nombreuses formulations vont dans ce sens, en soulignant un double, voire un triple statut des formes :

- « le démonstratif *ille*, utilisé indifféremment comme déterminant et pronom » (p. 620)
- « ce qui perdure, c'est le caractère polyfonctionnel, adnominal et pronominal, de tous les démonstratifs » (p. 692)
- « le paradigme des possessifs toniques de l'ancien français (adjectifs ou pronoms) » (p. 711)
- « *nul* ... attesté comme déterminant et pronom » (p. 717)
- « [...] emplois précoces de *unus* comme article dès le latin classique » (p. 671)

D'une manière générale, l'attention est davantage portée aux modalités du changement, au type d'évolution, qu'à la catégorie en tant que telle ; ainsi, pour la formation de l'article partitif :

- « quant au partitif, il n'est pas encore grammaticalisé en article en ancien français » (p. 665)
- « *de* partitif garde des propriétés de la préposition » (p. 982)

ou, pour les indéfinis :

Quelle terminologie pour une étude diachronique du français ?

« des adjectifs comme *divers*, *semblables* présentent la tendance à devenir des déterminants

c'est par ce même mécanisme que [...] naît progressivement le paradigme des déterminants nominaux » (p. 621)

« *moult*, déterminant à l'origine, est devenu adverbe invariable ; il y a ainsi une recatégorisation » (p. 924)

« *beaucoup* : une fois opérée la réanalyse du GN en locution figée et sa recatégorisation en adverbe, le locuteur ne perçoit plus immédiatement le syntagme originel » (p. 981)

La prise en compte, dans la GGHF, de la polyfonctionnalité ne se traduit pas par la création de nouveaux termes, mais par la combinaison de dénominations existantes. Dans la mesure où l'on se trouve en présence d'une situation de réanalyse, de recatégorisation, il a semblé assez commode de réunir plusieurs étiquettes plutôt que d'inventer une nouvelle dénomination ; ainsi, pour les périodes anciennes, c'est la dénomination de « pronom-déterminant » qui a été choisie pour caractériser des formes comme *nul* (p. 717), *aucun* (p. 718), *chascun* (p. 664), *moult* (p. 720), ou encore *quel* (p. 739). Etant donné l'importance et le degré de généralité de ce processus de recatégorisation, une dénomination supplémentaire aurait sans doute pu être utile ; pour désigner un statut qui n'est pas encore tout à fait celui d'un déterminant, on peut par exemple penser à un terme comme « adjoint », s'il ne prêtait pas à confusion, dans la mesure où il renvoie habituellement à un type de fonctionnement syntaxique plus qu'à une nature de constituant et qui, de toutes façons, ne conviendrait guère aux emplois pronominaux.

La recatégorisation peut s'accompagner de la disparition complète d'une des sous-catégories, pour laquelle il est nécessaire de fournir une dénomination particulière. Ce phénomène, qui est très peu représenté, concerne par exemple le fonctionnement particulier de formes comme *for(s-)*, ou *par*, auxquelles on ne peut accorder le statut de préfixes qu'elles auraient s'il s'agissait du français moderne ; elles sont en effet caractérisées par un plus grand degré d'autonomie et se distinguent peu, dans certains contextes, des adverbes ou des prépositions (cf. Buridant, 2000, p. 541). Dans la GGHF, ce sont les termes de « préverbe séparable » (p. 887) et de « particule verbale » (p. 893) qui ont été utilisés pour désigner des formes comme *sus*, *fors*, *avant*, qui vont se grammaticaliser en affixes, mais qui constituent, en ancien français, une catégorie particulière au fonctionnement spécifique.

2. 2 La syntaxe : les constructions, les fonctions

Les difficultés qui viennent d'être évoquées à propos des catégories se rencontrent également lorsqu'il est question des relations syntaxiques. Dans la mesure où les grandes tendances du changement sont étroitement liées entre elles, leurs conséquences sur la structuration de l'énoncé concernent aussi bien les natures des constituants que la structuration des syntagmes.

Pour reprendre un exemple cité plus haut, la formation du paradigme des déterminants ne peut évidemment être séparée de l'évolution du syntagme nominal, de la hiérarchisation progressive de ses diverses composantes. Le terme d'adjoint, que nous avons suggéré pour désigner le statut des formes en voie de grammaticalisation

comme déterminants, conviendrait en fait pour cette « fonction » particulière, entre épithète et déterminant.

Si certaines catégories doivent être décrites et dénommées en tant que catégories en formation, les fonctions sont donc également à considérer comme étant définies par des relations syntaxiques en cours d'évolution, qui ne sont pas encore exactement identiques à celles que l'on prend habituellement en compte lorsqu'il s'agit du français contemporain. Il faut rappeler, ici encore, le passage du système du latin à celui du français ; une structure peu hiérarchisée, dans laquelle les constituants sont dans des relations plus proches de la juxtaposition que de la dépendance étroite, évolue vers une structure dans laquelle les relations sont plus nettement marquées, qu'il s'agisse de l'énoncé « simple » ou de l'énoncé complexe, ce qui a pour conséquence des changements dans les propriétés qui permettent de caractériser les fonctions, en particulier la fonction sujet et la fonction objet.

On rappellera comment E. Benveniste relativise en quelque sorte le statut de l'élément qu'on considère d'ordinaire comme le sujet nominal en latin. Dans la mesure où l'expression du sujet est facultative dans le système du latin, le SN au nominatif fonctionne, du point de vue syntaxique, comme un ajout :

« Ce sujet ne fait qu'ajouter *en apposition* une précision jugée nécessaire pour l'intelligence du contenu, non pour la détermination de la forme. Ainsi *volat avis* ne signifie pas "l'oiseau vole", mais "il vole, (scil.) l'oiseau" » (Benveniste, 1966, p.231).

Si cette conception s'accorde avec l'hypothèse de la structure « plate » du latin évoquée plus haut, la situation est fondamentalement différente en français moderne et contemporain, l'obligation de l'expression du sujet ainsi que la fixation de l'ordre des mots obligeant à identifier le SN comme sujet syntaxique dans le schéma de base SN + SV. La difficulté se présente lorsqu'il s'agit de caractériser la relation sujet / verbe en ancien français ou en moyen français. L'expression du sujet n'ayant encore rien d'obligatoire, faut-il considérer qu'on se trouve devant une configuration proche de celle du latin ou que l'on est déjà en présence de la relation moderne sujet + verbe ? Etant donné le poids de la tradition, qui parle de sujet pour le SN au nominatif en latin, il était toutefois difficile de ne pas conserver le terme de sujet pour les périodes anciennes du français, la priorité étant donnée à l'étude de l'évolution des propriétés de cette fonction.

Une même problématique se présente pour la fonction objet, qui voit ses propriétés varier en fonction des changements qui affectent la relation de transitivité, changements qui, sur le long terme, accompagnent la disparition du marquage casuel. Les modifications de certaines propriétés de l'objet témoignent de ce « resserrement » progressif de la relation de transitivité, qui va de pair avec les grandes tendances déjà évoquées. Qu'il s'agisse de l'ordre des constituants, de l'ellipse des pronoms compléments (Carlier et Combettes, 2015), ou encore du fonctionnement du verbe vicariaire *faire*, (Fournier et Fuchs, 1999), bon nombre de faits offrent des indices de cette structuration du SV.

Prendre comme objectif premier la description et l'interprétation d'un tel changement, c'est s'efforcer de ne pas utiliser trop rapidement – sans le recul critique nécessaire – des notions qui, si elles sont satisfaisantes pour l'analyse du français

Quelle terminologie pour une étude diachronique du français ?

moderne, ne peuvent s'appliquer avec la même pertinence à un état de langue encore peu stabilisé. Une grammaire du changement doit rendre compte des degrés de syntactisation, des transformations successives des relations grammaticales. Si la question de la terminologie se pose ici avec la même acuité, nous semble-t-il, que dans le cas des catégories morphosyntaxiques, l'essentiel reste toutefois, pour le linguiste, de décrire l'évolution des propriétés (syntaxiques, sémantiques, référentielles) et de tenter de déterminer une chronologie du changement.

Dans la GGHF, à la différence de ce qui a pu parfois être fait dans le cas des catégories, il n'a donc pas semblé utile de modifier – dans ses grandes lignes – la tradition concernant la dénomination des fonctions. La démarche adoptée a été de mettre l'accent sur les propriétés syntaxiques, sur les changements qui affectent les relations de dépendance et de rection. Ont ainsi été conservés les termes habituels de sujet, de complément d'objet (direct, indirect), de complément circonstanciel, d'attribut, de complément déterminatif, ou encore de complément d'agent, l'emploi d'objet, par exemple, n'interdisant pas l'étude des divers degrés de transitivité (pp. 966sq.).

Dans ce domaine des fonctions, les cas que l'on pourrait considérer, toutes proportions gardées, comme identiques aux cas de recatégorisation que nous avons cités plus haut sont nettement plus rares. On peut par exemple citer l'évolution des constructions comportant les « présentatifs » *voici* ou *voilà* ; si se pose la question de la dénomination de ces formes pendant le passage du verbe au présentatif, se pose également la question de la dénomination de l'élément introduit par ces expressions. Objet à l'origine, puis « complément » du présentatif, avec une période de réanalyse durant laquelle les deux analyses se superposent. Tout en utilisant le terme de « présentatif », la GGHF met avant tout l'accent sur les changements qui affectent cette catégorie :

« L'évolution des emplois du présentatif est cependant aussi marquée par l'apparition de contextes syntaxiques dans lesquels la nature verbale de *voici* / *voilà* s'estompe progressivement » (p. 1050).

2. 3 Les unités

Nous venons d'examiner les questions terminologiques que posent les constituants et les constructions syntaxiques. L'élaboration d'une grammaire historique rencontre aussi des problèmes de nomenclature lorsqu'il s'agit de décrire les changements qui concernent les cadres de l'analyse syntaxique. Un des exemples les plus connus dans ce domaine est celui du concept de « phrase ». C'est là sans doute que la problématique est la plus complexe et l'absence, surtout en ancien et en moyen français, d'un système de ponctuation homogène rend plus difficiles les décisions à prendre.

Les travaux de J.-P. Seguin (1993) ont bien montré comment la notion moderne de « phrase » ne commence à émerger que dans la première moitié du 18^e siècle et ne s'impose vraiment qu'à partir de la période révolutionnaire, avec la mise en place de la grammaire scolaire (Chervel, 1977, p. 130). Jusqu'alors, durant la période classique, ce sont les notions de période, de proposition, ou de clause, qui sont généralement utilisées par les grammairiens. Est-il pertinent, afin d'éviter tout anachronisme, d'utiliser les dénominations propres à une époque donnée ? Cette solution, logique à première vue, soulève cependant à son tour diverses difficultés. On

a souvent insisté sur le fait que les descriptions proposées par les grammairiens étaient loin de correspondre à l'usage réel, au sentiment linguistique de l'ensemble des locuteurs. Par ailleurs, certaines notions, comme celle de « période », ne peuvent s'appliquer qu'à des types de textes particuliers et se trouvent difficilement généralisables, même à l'intérieur d'une époque particulière. Se pose de plus la question de l'ancien et du moyen français, moments pour lesquels on ne dispose pas de descriptions qui permettraient d'approcher l'intuition des locuteurs sur les points qui nous intéressent ici.

Devant ces difficultés, la GGHF a maintenu le terme de « phrase », accompagné toutefois de mises en garde telles que les guillemets ou des expressions comme : « ce qui deviendra plus tard la phrase ». La volonté d'éviter l'anachronisme conduit en fait à employer très fréquemment le terme d' « énoncé », qui n'est d'ailleurs guère plus satisfaisant, étant donné son manque de précision.

D'une façon plus générale, deux sortes de problèmes se présentent lorsqu'il s'agit de s'intéresser à la segmentation des énoncés à une période donnée. Le premier de ces problèmes réside dans l'opposition qui est d'ordinaire établie entre la phrase – qui, pour Benveniste par exemple, constitue les limites dans lesquelles s'exercent les relations syntaxiques – et le discours. Dans une étude de la formation progressive de ce que l'on nomme d'ordinaire la « phrase complexe », les relations entre ces domaines sont à prendre en considération et ne peuvent être réduites à une pure et simple dichotomie. D'un point de vue diachronique, l'expression « phrase complexe » présente en effet l'inconvénient de renvoyer à une structuration de l'énoncé en propositions qui entrent dans des rapports de dépendance, certaines d'entre elles, subordonnées, se trouvant régies et dépendant de termes contenus dans une proposition « principale ». La prise en compte du changement linguistique oblige toutefois à constater que cette conception ne peut pas être étendue à tous les types de propositions. Dans bon nombre de cas, en effet, ce sont des relations de discours qui évoluent vers des relations de dépendance syntaxique. Cette syntactisation, qui conduit de la parataxe à l'hypotaxe (Lehmann 1988), ne peut être conçue que comme un continuum, comme l'intégration progressive des propositions dans le jeu des dépendances qui aboutira à la « phrase complexe ». Toutes les « subordonnées » ne sont pas concernées au même titre par ce mouvement. La différence est nette entre des propositions régies, comme les complétives et certaines circonstancielles, en particulier lorsque ces dernières sont placées en tête d'énoncé avec la valeur d'un cadratif. Les temporelles, par exemple, font preuve d'une autonomie plus grande, par rapport au contexte de droite, que d'autres propositions. L'observation de certains phénomènes linguistiques, en ancien et en moyen français, aussi divers que l'ordre des mots, la « concordance » des temps, ou encore la redénomination des référents, conduit à considérer que ce type de proposition occupe une place intermédiaire sur le continuum qui mène de l'hypotaxe à la parataxe (Combettes 2010). La forte dépendance du contexte fait que des règles d'ordre syntaxique ne s'exercent pas à l'intérieur d'une unité qui mériterait la dénomination de « phrase », mais au niveau de la séquence de propositions, au niveau de l'unité textuelle. Le terme de « période », tel qu'il est utilisé par le Groupe de Fribourg dans la *Grammaire de la période* (Groupe de Fribourg 2012 : 30-35), conviendrait sans doute assez bien pour rendre compte de ces types d'énoncé. Il était difficile de l'utiliser dans la GGHF, dans la mesure où l'expression y était employée par ailleurs avec son sens habituel. Tout en conservant la dénomination de « phrase complexe » (p. 1338), la GGHF souligne l'inadéquation de cette terminologie (p. 1341) et utilise –

Quelle terminologie pour une étude diachronique du français ?

essentiellement pour le moyen français et le français préclassique – l'expression, reprise à J.-P. Seguin (2003), de « discours continu », qui traduit bien la faible hiérarchisation syntaxique des séquences de propositions.

Un deuxième type de difficulté survient lorsqu'il s'agit d'utiliser le terme de « proposition » pour désigner des unités minimales. En ce qui concerne « proposition », ou « cellule propositionnelle » (p. 1743), qui a été adopté dans la GGHF pour désigner l'unité constituée du verbe et des actants et qui renvoie aux indépendantes comme aux subordonnées, son emploi ne doit pas masquer une profonde évolution. Dire par exemple, lorsqu'il est question de l'ordre des constituants, que la « proposition à ordre V2 » évolue vers la « proposition SVX » est une formulation un peu simplificatrice, qui présente l'inconvénient de suggérer qu'il n'y a dans ce mouvement que des différences de position, que seule change la place des constituants, et que la nature de l'unité « proposition » demeure la même au cours du processus de changement. En fait, au-delà de la linéarisation, phénomène de surface, c'est la structure même de cette unité qui se trouve modifiée, en particulier par la formation d'un SV hiérarchisé, caractérisé par une relation de transitivité forte, évolution que nous avons évoquée plus haut.

Se pose par ailleurs la question de la prédication ou, plus précisément, de l'identification du sujet par rapport à l'activité de prédication. Dans l'énoncé d'ancien français, le sujet exprimé, placé à proximité immédiate du verbe, fait en quelque sorte partie d'une « cellule prédicative » qui combine, si l'on peut dire, les deux activités, identification et prédication. En moyen français, le développement de schémas dans lesquels le sujet est beaucoup plus éloigné du verbe correspond sans doute à une dissociation plus nette de l'activité d'identification et de celle de prédication. Désignerait-on par le même terme de « proposition » l'énoncé XVS de l'ancien français et l'énoncé SXXV du moyen français, alors qu'ils semblent renvoyer à des activités cognitives différentes ? Plutôt que d'appuyer les analyses sur une unité qui risque de s'avérer peu pertinente, la GGHF a préféré, pour ce qui concerne l'ancien français, décrire les propriétés en prenant pour cadre les « zones » de l'énoncé définies par rapport au verbe (zone préverbale, zone postverbale) (pp. 1118 sq.), comme cela a déjà été fait par exemple par Skårup (1975).

2. 4 Le domaine du texte et du discours :

Nous nous intéresserons, pour finir, à des notions qui, même si elles ne relèvent pas de la terminologie grammaticale à proprement parler, n'en soulèvent pas moins la question de la pertinence des termes utilisés pour les désigner dans une approche diachronique. Ces notions, exprimées par des marques linguistiques relativement diverses, sont celles qui relèvent du domaine de la cohérence textuelle et discursive.

De la même façon que l'on reconnaît une évolution du « sentiment linguistique » de la grammaticalité, on peut faire l'hypothèse d'une évolution du sentiment de la cohérence textuelle, mouvement qui va de pair avec des changements dans la conception même de la textualité. Sont ici concernés des points aussi divers que la typologie textuelle, l'opposition premier plan / second plan, les attitudes de locution, avec l'opposition récit / discours, la gestion de la continuité référentielle, avec les chaînes de référence, ou encore le fonctionnement des

connecteurs. Dans tous ces cas, le jeu des formes linguistiques est en relation étroite avec une certaine conception, spécifique à telle ou telle époque, de la textualité et de la cohérence textuelle. Jusqu'à quel point est-il légitime de conserver, pour décrire ces réalités, des dénominations que l'on utilise de façon relativement satisfaisante pour le français moderne et contemporain ?

Le cas des types de textes est un bon exemple des difficultés qui se présentent. On a souvent insisté sur le fait que le texte argumentatif en français n'émerge qu'à partir de la période du moyen français ; des raisons externes au système de la langue – en particulier la situation politique, ainsi que le développement des traductions – expliquent cette chronologie. Etant donné l'existence de marques linguistiques, en particulier les connecteurs, mais aussi les marqueurs de topicalisation, qui accompagnent la démarche argumentative, la reconnaissance de ce type de texte comme « argumentatif » ne semble pas anachronique. Il en va autrement pour le texte descriptif. Bien que ce dernier soit en germe dès les textes d'ancien français, se pose la question du degré d'autonomie que doivent présenter les séquences descriptives pour mériter la dénomination de « texte descriptif ». Il semble en effet pertinent de conserver ce terme pour des descriptions signalées plus ou moins explicitement comme telles. Dans le texte narratif de l'ancien français, les informations que l'on peut considérer comme « descriptives » sont souvent fournies dans le cadre d'une proposition subordonnée, ce qui rend peu pertinente la notion de « texte descriptif ». Cette question est en fait inséparable de celle de l'opposition des plans. La distinction d'un premier plan correspondant au « squelette » narratif, à la progression chronologique, et d'un second plan plus « statique », toile de fond du récit, n'est sans doute pas de même nature dans les textes narratifs d'ancien français et dans les textes plus tardifs ; il n'en reste pas moins que la notion de « plan » est en quelque sorte inhérente au texte narratif et qu'elle est tout à fait pertinente, en particulier si on étudie l'évolution de son marquage. Le texte descriptif ne devrait être reconnu – et nommé – comme tel que lorsque le second plan n'est plus subordonné au premier plan mais acquiert une certaine autonomie. Cette distinction entre la notion de « plan », adoptée pour toutes les périodes, et la notion de « type descriptif », adopté à partir de la fin du moyen français, est le parti qui a été adopté dans la GGHF.

Dans un autre domaine, l'approche diachronique amène à « défiger » le classement généralement adopté lorsqu'il s'agit des « mots du discours ». Le passage fréquent d'une sous-catégorie à une autre conduit à des situations d'ambiguïté, ce qui justifie une conception large des « connecteurs » (p. 1634). Toutes proportions gardées, un problème identique se présente dans le cas des « marqueurs discursifs » (p. 1736), pour lesquels il est parfois difficile de décider s'ils ont une valeur d'organisateur textuels ou une valeur énonciative proche de celle des modalisateurs, comme dans le cas des expressions *d'une part / d'autre part, d'un côté / de l'autre* (p. 1793 sq.). Tout ceci conduit à utiliser des termes relativement larges, qui peuvent être précisés au fur et à mesure de l'évolution des formes.

Il arrive également que se présente, dans ce domaine discursif, une problématique identique à celle qui a été évoquée plus haut à propos de la plurifonctionnalité. Ainsi, dans la mesure où la pragmatification d'une expression – le passage du niveau syntaxique au niveau discursif – comporte une étape de réanalyse, il est difficile, à certaines périodes, d'opter pour une dénomination catégorielle précise.

Quelle terminologie pour une étude diachronique du français ?

Ceci peut être illustré par le changement qui amène des « circonstants de domaine » à fonctionner comme topiques et non plus comme constituants intraprédicatifs, ce qui est par exemple le cas de locutions du type de *pour ce qui regarde*, *pour ce qui est de* (p. 1758 sq.). Ici encore, la création d'une nouvelle dénomination apparaît comme trop coûteuse et l'on se trouve réduit à combiner les formulations déjà existantes ou à expliciter par des paraphrases le statut ambigu des formes.

Les problèmes liés à la dimension diachronique ne sont peut-être pas fondamentalement différents de ceux que rencontrent les études synchroniques. Dans les deux cas en effet, la mise en place d'une terminologie est rendue difficile par la complexité et, surtout, par le caractère « flou » des formes, qui sont loin de partager toutes les propriétés définitoires de l'élément prototypique de la catégorie concernée. Les nomenclatures habituelles, qui ne présentent qu'un nombre relativement restreint de dénominations, ne peuvent prendre en compte cette hétérogénéité. Ce point commun ne doit pas empêcher de constater que la perspective diachronique introduit en quelque sorte une difficulté supplémentaire. En matière de terminologie, le linguiste diachronicien doit non seulement prendre en compte le continuum caractéristique des catégories, qui se retrouve à toutes les époques de l'histoire de la langue, mais également considérer que cette variation synchronique n'est pas stable dans la durée et évolue sous l'effet du changement linguistique. A la question : dans quelle mesure une dénomination est-elle bien adéquate à l'extension d'une notion ? vient s'ajouter une autre interrogation : cette adéquation se modifie-t-elle à certains moments de l'évolution au point de conduire à un changement de dénomination, qu'il s'agisse d'utiliser un autre terme déjà existant ou d'en créer un nouveau ?

Bibliographie

- AARTS, Bas (2007), *Syntactic Gradience*, Oxford : Oxford University Press.
- BENVENISTE, Emile (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- BRUNOT, Ferdinand (1966) [1^{re} éd. 1905], *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris : Armand Colin.
- BURIDANT, Claude (2019), *Grammaire du français médiéval*, Strasbourg : Eliphi.
- CHERVEL, André (1977), *Histoire de la grammaire scolaire*, Paris : Payot.
- CARLIER, Anne & COMBETTES, Bernard (2015), Typologie et catégorisation morphosyntaxique : du latin au français moderne, *Langue française*, 187, 15- 58.
- COMBETTES, Bernard (2010), Aspects diachroniques de la parataxe : les propositions temporelles en position initiale en ancien français, in M.-J. BEGUELIN & al. édés, *La parataxe. Entre dépendance et intégration*, Berne : Peter Lang, 115-137.
- FOULET, Lucien (1963) [1^{re} éd. 1919], *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris : Champion.
- FOURNIER, Nathalie & FUCHS, Catherine (1999), L'évolution du statut de *faire* dans les comparatives en *comme* et la constitution du groupe verbal (XVIIe - XXe siècles), *Verbum*, 289-322.
- GOUGENHEIM, Georges (1951), *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Lyon : IAC
- Groupe de Fribourg (2012), *Grammaire de la période*, Berne : Peter Lang.

- KUKENHEIM, Louis (1967), *Grammaire historique de la langue française*, Leyde : Presses universitaires de Leyde.
- LEHMANN, Christian (1988), Towards a typology of clause linkage, in J. HAIMAN & S. THOMPSON, édés., *Clause combining in grammar and discourse*, Amsterdam : Benjamins, 181-22.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane & al. (2020) *Grande Grammaire historique du français*, Berlin : de Gruyter.
- NYROP, Kristoffer (1930-1968) [1^{re} éd. 1899-1930], *Grammaire historique de la langue française*, Copenhague : Glydendal.
- SEGUIN, Jean-Pierre (1993), *L'invention de la phrase au XVIII^e siècle*, Louvain : Peeters.
- SEGUIN, Jean-Pierre (2003), Enchaînement et usage du point, in B. Combettes, éd., *Evolution et variation en français préclassique*, Paris : Champion, 69-137.
- SKÅRUP, Paul (1975), *Les premières zones de la proposition en ancien français*, *Revue Romane*, n^o spécial 6, Etudes romanes de l'Université de Copenhague, Akademisk Forlag.
- TOGEBY, Knud (1974), *Précis historique de grammaire française*, Copenhague : Akademisk forlag.

Résumé

Après un exposé des problèmes terminologiques entraînés par la dimension diachronique, cet article présente les choix opérés par la *Grande Grammaire historique du français* dans trois grands domaines. On examine d'abord le cas des catégories et des fonctions syntaxiques. Le peu de stabilité de certaines catégories entraîne ainsi l'emploi de termes tels que « particules », « adjectif », « ajout », qui permettent de ne pas fausser l'observation. En ce qui concerne les unités, l'évolution de la « phrase » conduit à adopter, pour l'ancienne langue, des expressions comme « zone préverbale, postverbale » de l'énoncé. Enfin, dans le domaine du texte et du discours, on examine la pertinence, à telle ou telle époque, de certaines notions comme l'opposition récit / discours ou encore la distinction premier plan / second plan.

Mots-clés : terminologie, grammaire historique, morphosyntaxe, unités pertinentes, texte et discours

Abstract

After outlining the terminological problems arising from the diachronic dimension, this article presents the choices made by the *Grande Grammaire historique du français* in three main areas. Firstly, we examine the case of syntactic categories and functions. The lack of stability of certain categories leads to the use of terms such as « particles », « adject » and « ajout », which help to avoid distorting the observation. As far as units are concerned, the evolution of the « sentence » leads us to adopt, for the old language, expressions such as « preverbal, postverbal zone » of the utterance. Finally, in the field of text and discourse, we examine the relevance, at a given period, of certain notions such as the opposition between narrative and discourse, or the distinction between foreground and background.

Keywords : terminology, historical grammar, morphosyntax, relevant units, text and discourse